



conseil communautaire du 4 novembre 2010

ORDRE DU JOUR :

Présentation du projet de modification des statuts de la SEML du Pays de Fougères par Jean-Claude CROCQ et François BOSSENEC

Présentation de l'Ecole de Musique par Isabelle COCHET

finances

- FINANCES – Décisions relative aux abattements applicables à la taxe d'habitation ;
- FINANCES – Vente d'un livre ;
- FINANCES – Sinistre logements Mellé - Versement de l'indemnité de GROUPAMA ;
- FINANCES – Moyens de paiement Ecole de Musique – Acceptation des tickets MSA ;

développement économique

- DEVELOPEMENT ECONOMIQUE – Pôle d'Excellence Rurale ;
- DEVELOPEMENT ECONOMIQUE – Bâtiment blanc La Rouillais à Louvigné du Désert - Consultations diverses

sport

- SPORT – programme des activités sportives pour l'année 2010-2011 ;

ressources humaines

- RESSOURCES HUMAINES – Développement économique – Accueil d'un stagiaire ;
- RESSOURCES HUMAINES - Randonnée – Accueil d'un stagiaire ;
- RESSOURCES HUMAINES – Désignation d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;

questions diverses

LOUVIGNE COMMUNAUTE

-=-=-=-=-=-=-=-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REUNION DU 4 NOVEMBRE 2010

L'an deux mil dix
le 4 novembre à 20 heures.
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance
ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
M. Louis PAUTREL.

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 15

Date de la convocation : 29 octobre 2010

Etaient présents : Mrs OGER, GOUPIL, BESSON, VEZIE, BOIVENT, Mme
ORY, Mrs PAUTREL L., PAUTREL M., BARBEDETTE,
BUREAU, BARON, LEPRIEUR, PAPOUIN, BUFFET, PREAUX.

Excusés : Mme LESERVOISIER, Mrs BRAULT, DEMAZEL, Mme BESNARD, Mrs
DUVAL, BAZIN.

Pouvoir : Mme LESERVOISIER à Mr BESSON, Mr BRAULT à Mr BOIVENT,
Mr DEMAZEL à Mr BARBEDETTE.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (Article L2121-15), Monsieur
Pierre BESSON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Aucune observation n'a été faite sur le compte rendu précédent.

OBJET : COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07/10/2010

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider le compte-rendu du Conseil communautaire du 7 octobre 2010.

OBJET : PRESENTATION DU POLE D'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DU PAYS DE FOUGERES

Messieurs Pierrick HERVE, Président de l'Unimutuelle, Gérard LOUVEL, gérant de la SCOP ECIE, Bernard JOURDAN, Administrateur de la Mutualité Française d'Ille-et-Vilaine et Madame Marion GARANDEAU, chargée de mission au Pays de Fougères, sont venus présenter le projet de Pole de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire sur le Pays de Fougères.

OBJET : PRESENTATION DU PROJET DU CENTRE SOCIAL « MAISON DU CANTON » 2011-2014 ET DES HYPOTHESES DE FINANCEMENT

Madame Marie-Cécile PAPAIL et Monsieur Jean-Luc LECUYER, respectivement Présidente et Directeur du centre social associatif « Maison du canton », ainsi que les autres membres du Bureau de l'association, sont venus présenter le projet 2011- 2014 du centre social et les hypothèses de financement correspondantes, en vue du renouvellement de l'agrément « Centre social ».

OBJET : FINANCES – CENTRE SOCIAL « MAISON DU CANTON » - HYPOTHESES DE FINANCEMENT

Présentation

Madame Marie-Cécile PAPAIL et Monsieur Jean-Luc LECUYER, respectivement Présidente et Directeur du centre social associatif « Maison du canton », ainsi que les autres membres du Bureau de l'association, sont venus présenter le projet 2011- 2014 du centre social et les hypothèses de financement correspondantes, en vue du renouvellement de l'agrément « Centre social ».

A l'issue d'une démarche participative, trois axes de travail ont été dégagés pour les quatre prochaines années : l'ouverture et la mobilité, l'engagement et l'alimentation.

Plusieurs hypothèses de financement de ce projet ont été avancées par le centre social. Elles reposent sur une augmentation importante de la participation de Louvigné Communauté et se réfèrent au montant moyen de participation des collectivités au financement des centres sociaux ruraux, à savoir 14€/habitant (chiffre CAF). Estimée en 2010 à 9€ par habitant, la participation de Louvigné Communauté passerait dans les différentes hypothèses à :

- hypothèse 1 : 15€ par habitant/an de 2011 à 2014 ;
- hypothèse 2 : 16€ par habitant/an de 2011 à 2014 ;
- hypothèse 3 : 17€ par habitant/an de 2011 à 2014 ;
- hypothèse 4 : 14€ par habitant en 2011, 15€ en 2012, 16€ en 2013 et 17€ en 2014 ;
- hypothèse 5 : 15€ par habitant en 2011, 16€ en 2012, 17€ en 2013 et 18€ en 2014 ;
- hypothèse 6 : 16€ par habitant en 2011, 17€ en 2012, 18€ en 2013 et 19€ en 2014.

Les hypothèses sont jointes en annexe.

Débat

Louis PAUTREL regrette qu'aucune hypothèse ne repose sur une baisse des dépenses, comme demandé lors de la Commission sociale du 13 octobre 2010, et que les hypothèses présentées en conseil soient les mêmes qu'en bureau, alors qu'il avait été précisé à l'issue de ce dernier qu'elles ne seraient pas acceptées en l'état. Il évoque ensuite le fait que la problématique du financement du centre social perdure depuis des années et qu'il est demandé à Louvigné Communauté de venir compenser le désengagement des autres partenaires publics que sont l'Etat et le Conseil général. Il

souligne par ailleurs les difficiles marges de manœuvre financière de la Communauté de Communes et le manque de personnel communautaire. Enfin, il rappelle le geste significatif fait par Louvigné Communauté en 2010 avec l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 20.000€ venant s'ajouter au 58.334€.

Jean-Paul GOUPIL fait remarquer qu'il est difficile de comparer la participation par habitant de chaque Collectivité dans la mesure où les services proposés par les centres sociaux sont différents. Il convient de s'interroger sur les modalités de calcul de la CAF.

Marie-Cécile PAPAIL rappelle que les besoins en personnel sont nécessaires pour mettre en œuvre le projet et qu'ils répondent à la réglementation nationale relative aux centres sociaux.

Jean-Pierre OGER souligne le déséquilibre entre la participation supplémentaire de la CAF et celle qui est demandée à Louvigné Communauté. Il aurait été pertinent de réaliser une hypothèse qui partage le déficit du centre social entre la CAF et Louvigné Communauté.

Louis PAUTREL s'étonne qu'un deuxième poste d'animateur Jeunesse ait été créé courant octobre 2010 sans informer Louvigné Communauté et sans financements.

Dans ce contexte d'incertitude financière, Laurent BARON s'interroge sur la pertinence du recrutement d'un deuxième animateur Jeunesse. Il précise qu'avant même de procéder à une nouvelle embauche, il s'agit de pérenniser le fonctionnement actuel. Par ailleurs, il souligne que tout projet participatif doit néanmoins être en corrélation avec une enveloppe budgétaire.

François VEZIE évoque la valorisation du loyer, non comprise dans les hypothèses de financement.

Jean-Luc LECUYER précise que le budget est construit avec les postes de permanents, donc plus coûteux, et sur la base d'une augmentation de 1,5% par an. Par ailleurs, il précise que la CAF alerte le centre social et Louvigné Communauté sur le non-renouvellement de l'agrément depuis 2 ans. Il précise également que le financement du 2^{ème} poste d'animateur Jeunesse se fera dans un premier temps avec les fonds propres de l'association et qu'il a été rendu nécessaire par des problématiques de délinquance survenues à l'été 2010 sur une commune.

Laurent BARON fait remarquer que le travail de Guillaume WATTEZ, ETAPS à Louvigné Communauté, vient également répondre aux besoins des jeunes et vise à remplir les mêmes objectifs que ceux du centre social.

Jean-Paul GOUPIL souligne qu'il faudrait augmenter les impôts de +27% pour pouvoir financer le projet présenté.

Plusieurs élus font le constat que la CAF devrait se poser comme accompagnatrice des acteurs locaux et prendre en considération des réalités locales.

Frédéric BUREAU reconnaît que la CAF a durci ses exigences depuis plusieurs années et malgré le Dispositif Local d'Accompagnement. Toutefois, il explique qu'un centre social joue un rôle majeur sur un territoire et qu'il contribue au développement global d'un territoire. Si les compétences Jeunesse et Emploi, déléguées par Louvigné Communauté, peuvent être mises en œuvre différemment, le centre social doit être l'interlocuteur de référence pour la Famille. Il rappelle que Louvigné Communauté perçoit une subvention de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse (subvention dégressive et conditionnée au réalisé).

Jean-Paul GOUPIL s'interroge sur le surdimensionnement du centre social. Ne remplit-il pas les fonctions d'un Centre d'Animation Locale ?

François VEZIE fait remarquer que toute association doit être maître de son budget et veiller au déficit.

Joseph BOIVENT regrette que la CAF ne travaille pas en partenariat avec Louvigné Communauté pour construire le budget.

Louis PAUTREL évoque la possibilité d'une reprise en régie des compétences déléguées par Louvigné Communauté.

Après discussion, il est proposé de soumettre au vote la proposition suivante : Louvigné Communauté n'est pas opposée au renouvellement de l'agrément du centre social mais elle n'accepte pas les hypothèses de financement présentées jusqu'à ce jour.

Le Conseil communautaire décide, à 17 voix POUR et 1 voix CONTRE :

- de ne pas valider les hypothèses de financement présentées par le Centre social « Maison du Canton » en Commission sociale du 13 octobre 2010, en Bureau communautaire du 28 octobre 2010 et en Conseil communautaire du 4 novembre 2010 ;
- de se montrer ouvert à de nouvelles hypothèses de travail et à un partenariat constructif.

OBJET : FINANCES – RETRAIT DE LA DECISION RELATIVE AU TRANSFERT DE LA PART DEPARTEMENTALE DE LA TAXE D'HABITATION

Dans le cadre de la réforme de la Taxe Professionnelle, le produit de la part départementale de la taxe d'habitation est transféré aux EPCI à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le dispositif prévu par la Loi de Finances 2010

Ce transfert était susceptible d'avoir des conséquences non négligeables pour les ménages en raison, d'une part, des politiques d'abattement différentes entre le département et le bloc communal et, d'autre part, des valeurs locatives moyennes également différentes d'un échelon à l'autre. Cet impact pouvait être atténué par la mise en place en 2011, par les EPCI, de leur propre politique en matière d'abattement.

Dans ce cadre, le Conseil communautaire, lors de sa réunion en date du 7 octobre 2010, avait décidé :

- d'instituer une politique communautaire d'abattement relative à la taxe d'habitation ;
- de fixer les taux d'abattement relatifs à la taxe d'habitation suivants :
 - Abattement Général à la Base : 0%
 - Abattement Spécial à la Base : 0%
 - Abattement Spécial en faveur des personnes Handicapées : 0%
 - Abattement pour Personnes A Charge des rangs 1&2 : 10%
 - Abattement pour Personnes A Charge des rangs 3&+ : 20% (majoration de 5 points du taux obligatoire de 15%).

Il est à noter que les concours de l'Etat spécifiques à cette réforme (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle – DC RTP – et Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources – FNGIR -) n'étaient alors pas impactés par les décisions des collectivités.

Le nouveau dispositif prévu par un amendement au projet de la Loi de Finances 2011

Des associations nationales d'élus se sont inquiétées des conséquences du transfert de la part départementale de taxe d'habitation. Aussi, afin de neutraliser pour les contribuables de façon automatique les effets du transfert de la part départementale de la taxe d'habitation, sans qu'il soit besoin de modifier la politique fiscale mise en œuvre localement, un amendement gouvernemental au projet de loi de Finances 2011 a été déposé.

Un mécanisme neutralisera donc les effets sur les contribuables du transfert de la taxe d'habitation départementale et, corrélativement, les variations du produit fiscal en résultant pour la Communauté de Communes seront annulées par un ajustement de la CC RTP et du FNGIR.

A défaut de retrait de la délibération du 7 octobre 2010, les contribuables qui devaient bénéficier d'une baisse en vertu de celle-ci, bénéficieraient d'une double diminution, celle issue de la

délibération et celle provenant de la neutralisation automatique se cumulant. Il en est de même pour les contribuables qui devaient subir une hausse : l'augmentation serait double.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de retirer la délibération du 7 octobre 2010 relative aux abattements applicables à la taxe d'habitation, afin que s'applique pleinement le dispositif de neutralisation faisant l'objet d'un amendement à l'article 59 du projet de loi de finances pour 2011 ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : FINANCES – ORDURES MENAGERES – ADMISSION EN NON-VALEUR REDEVANCE MME LONCLE

Un jugement de procédure de rétablissement personnel a été rendu pour Mme LONCLE Odette qui avait saisi la commission de surendettement des particuliers en début d'année 2010. Le juge a estimé que la situation de Mme LONCLE était irrémédiablement compromise, ce qui entraîne une clôture pour insuffisance d'actif et un effacement de toutes ses dettes.

Par conséquent, il convient que Louvigné Communauté délibère sur l'admission en non-valeur de la somme de 88€, représentant le titre de recettes émis à l'encontre de Mme LONCLE Odette pour la redevance ordures ménagères 2010. La somme de 88€ sera mandatée au compte 654.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider cette proposition ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : FINANCES – SMICTOM DE LOUVIGNE DU DESERT – PARTICIPATION A L'ACQUISITION DE COMPOSTEURS

Le SMICTOM de Louvigné du Désert et des Environs a mis en œuvre une opération de compostage individuel sur le territoire. Un composteur de 400L est mis à disposition gratuitement pendant une année. A l'issue de celle-ci, une participation forfaitaire et unique sera demandée à l'utilisateur pour une acquisition définitive.

Afin de diminuer la participation de l'utilisateur, les membres du Comité syndical souhaitent répartir la dépense comme suit : 1/3 à la charge du SMICTOM, 1/3 à la charge de l'utilisateur et 1/3 à la charge de Louvigné Communauté, ce qui reviendrait à une participation pour l'utilisateur d'environ 20€ par composteur.

A ce jour, le SMICTOM a fait l'acquisition de 100 composteurs pour un montant total de 5.501,60€ TTC.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider cette proposition ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : FINANCES – SINISTRE BATIMENT – VERSEMENT DE L'INDEMNITE DE GROUPAMA

Suite à un acte de vandalisme et à la disparition d'un pass général courant juin 2010 dans les locaux occupés par le centre social, Louvigné Communauté a procédé au changement d'une vitre et au changement de serrures.

Dans le cadre de ce sinistre, une indemnité de 1.206,26€ est accordée à Louvigné Communauté par GROUPAMA.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- d'accepter le versement de l'indemnité de GROUPAMA, d'un montant de 1.206,26€ ;

- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - REQUALIFICATION DES ABORDS EXTERIEURS DE SBV
- CONSULTATIONS DIVERSES**

En parallèle de la réhabilitation du bâtiment, Louvigné Communauté souhaite revoir l'aménagement des extérieurs (aménagement d'un parking, travaux de voirie...).

Une consultation a été lancée auprès de 5 entreprises de travaux publics selon un cahier des charges précis (terrassement, fourniture et pose de la couche de forme y compris reprofilage, pose de bordure, fourniture et pose d'un aco drain, fourniture et pose canalisation, fourniture et pose tampon série lourde sur regard, fourniture et pose d'un tapis d'enrobé, jointement émulsion entre enrobé neuf et ancien goudron). Les résultats de la consultation sont les suivants :

	<i>TP HENRY</i>	<i>SOTRAV</i>	<i>HARDY</i>	<i>LEMEE TP</i>	<i>FRITEAU</i>
Terrassement destiné à l'agrandissement du parking	3.675€	14.577,50€	4.753€	5.104€	N'a pas répondu à la 2 ^{ème} consultation.
Fourniture et pose de la couche de forme, y compris re-profilage en finition (70 cm).	8.600€	29.591€	11.760€	13.295€	
Pose de bordures 15x25 flammées	3.750€	5.500€	4.250€	6.000€	
Fourniture et pose d'un aco drain destiné à résister aux charges les plus lourdes	1.800€	2.520€	2.016€	360€	
Fourniture et pose canalisation. Raccordement du caniveau sur le regard existant.	90€	150€	204€	176€	
Fourniture et pose tampon série lourde sur regard 50x50. Remise à la cote des regards (re-profilage en finition).	240€	360€	585€	690€	
Fourniture et pose d'un tapis d'enrobé à chaud 0/10 à raison de 160kgs au m ²	25.725€	21.805€	19.232,50€	22.000€	
Jointement émulsion entre enrobé neuf et ancien goudron	300€	120€	34,50€	12€	
<i>TOTAL HT</i>	<i>44.180€</i>	<i>74.623€</i>	<i>42.835€</i>	<i>50.562€</i>	

Par ailleurs, une consultation a été lancée pour la fourniture de bordures granit flammées auprès de 4 entreprises. Les résultats sont les suivants :

	<i>GRANIT LOIC LEBOISSETIER</i>	<i>RAULT GRANIT</i>	<i>GENEVALE DU GRANIT</i>	<i>PENNETIER GRANITS</i>
Bordures granit 15x25 flammées - 250 ml	Ne fait pas de bordures flammées. A proposé d'autres types de bordures (traditionnelles, semi-smillées, bouchardées).	5.750€ HT	6.025€ HT	4.725€ HT

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de retenir l'entreprise TP CARRIERES HENRY FRERES pour requalifier les aménagements extérieurs du bâtiment et l'entreprise PENNETIER GRANITS pour la fourniture de bordures flammées ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - REHABILITATION DU BATIMENT ECONOMIQUE SBV - CONSULTATION DIVERSES

Dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment économique loué par l'entreprise SBV, des consultations ont été lancées pour :

- la réalisation d'un relevé topographique (géomètre) ;
- la mission SPS ;
- la mission de Contrôle technique ;
- la mission de Bureau d'Etude Géotechnique ;
- le diagnostic amiante ;
- les travaux relatifs à la zone de lavage/stockage (6 lots : gros œuvre, charpente métal ou bois - bardage métallique, étanchéité, panneaux extérieurs isothermes, électricité et plomberie).

Les résultats de la consultation sont les suivants :

<i>entreprises consultées</i>	<i>offres (pour les 2 tranches)</i>	<i>proposition du maitre d'œuvre</i>
Relevé topographique		
GEOMAT	800€ HT (relevé topo parcelle H-992)	Choix de GEOMAT.
Loïc AUBAULT	850€ HT (relevé topo parcelles H-992 et H-1016 et de leurs abords)	
Michel LE TALLEC	/	
Mission SPS		
SOCOTEC	2.000€ HT (offre reçue hors délai)	Choix de l'entreprise QUALICONSULT. *QUALICONSULT propose des honoraires globaux de 4.895€ HT si les missions SPS et Contrôle technique lui sont confiées toutes les deux.
QUALICONSULT	2.100€ HT*	
SECURIS BTP	2.257,50€ HT	
APAVE	/	
Mission Contrôle technique (L + LE)		
SOCOTEC	2.600€ HT (offre reçue hors délai) + 360€ HT mission VTEIE130	Choix de l'entreprise QUALICONSULT. *QUALICONSULT propose des honoraires globaux de 4.895€ HT si les missions SPS et Contrôle technique lui sont confiées toutes les deux.
QUALICONSULT	3.150€ HT*	
APAVE	3.300€ HT	
BUREAU VERITAS	/	
Mission de Bureau d'étude Géotechnique		
SOL EXPLOREUR	2.574€ HT + Mission G2 : 550€	Choix de SOL EXPLOREUR, sans la mission G2.
GEOSIS/FOND OUEST	/	
EG SOL	/	
Diagnostic amiante		
AGENDA	330€ HT	Choix de l'entreprise AGENDA.
DIAGAMTER	800€ HT Prélèvements payants au-delà de 5.	
EXIM	/	
CABINET LEPAGE-NAUDIN	/	
Travaux relatifs à la zone de lavage/stockage		
La consultation pour les 6 lots a été lancée le 29 octobre 2010. La date limite de réception des offres est fixée au 15 novembre 2010 (17h00). Il est proposé qu'une CAO soit fixée semaine 46 pour un démarrage des travaux au plus vite.		

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de retenir l'entreprise GEOMAT pour le relevé topographique, l'entreprise QUALICONSULT pour les missions SPS et Contrôle technique, l'entreprise SOL EXPLOREUR pour la mission de bureau d'étude géotechnique et l'entreprise AGENDA pour le diagnostic amiante ;
- d'autoriser la CAO à procéder au choix des entreprises pour les travaux relatifs à la zone de lavage/stockage, en concertation avec le maître d'œuvre ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - REHABILITATION DU BATIMENT ECONOMIQUE SBV - VALIDATION DU PROJET DE LA SALLE DE LAVAGE

Louvigné Communauté a décidé de procéder à la réhabilitation du bâtiment économique loué par l'entreprise SBV. Le bâtiment concerné doit faire l'objet d'une réhabilitation pour satisfaire :

- des contraintes réglementaires : mise en conformité du bâtiment avec la réglementation sanitaire imposée par les Services vétérinaires ;
- des besoins fonctionnels : éléments d'amélioration pour l'activité de l'entreprise locataire et pour répondre à l'augmentation de l'activité.

Après concertation entre le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre (LOUVEL & Associés) et l'entreprise locataire, une esquisse a été proposée ainsi qu'un échancier de réalisation.

En raison de l'urgence des besoins, la réhabilitation est prévue en 2 tranches :

- **Phase A : zone de lavage - SHON 62m²**
→ Délais travaux : 9 semaines - Estimation : 70.000€HT - Livraison des travaux pour le 15 janvier 2011.
- **Phases B, C et D : SHON 300m² environ d'extension* + 100m² environ de réhabilitation***
→ Délai de travaux : 6 mois (hors congés) - Estimation : 300.000€ HT* -
*Chiffres données à titre indicatif.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider le projet d'extension de la salle de lavage/stockage ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - CONSTRUCTION BATIMENT BLANC ZA LA ROUILLAIS A LOUVIGNE DU DESERT - CONSULTATIONS DIVERSES

Louvigné Communauté a décidé de procéder à la construction d'un bâtiment blanc industriel sur la zone d'activités de La Rouillais à Louvigné du Désert. Un Avant - Projet Sommaire a été réalisé par le cabinet TRICOT ARCHITECTURE, à qui a été confiée la maîtrise d'œuvre du projet. A ce stade, le montant prévisionnel des travaux est estimé à 949.000€ HT, pour un bâtiment d'une surface habitable d'environ 1.200m². L'APD et l'estimation financière détaillée seront présentées en conseil communautaire du 16 décembre 2010.

Des consultations ont été lancées pour la mission SPS, la mission de Contrôle technique, la mission de Bureau d'Etude Géotechnique (mission G 12), et la réalisation d'un relevé topographique (géomètre).

<i>entreprises consultées</i>	<i>offres</i>	<i>proposition du maître d'œuvre et de la commission développement économique</i>
Mission SPS		
QUALICONSULT	1.740,00€ HT*	Choix de l'entreprise QUALICONSULT. *QUALICONSULT propose des honoraires globaux de 5.300€ HT si les missions SPS et Contrôle technique lui sont confiées toutes les deux.
SOCOTEC	2.600,00€ HT	
SECURIS BTP	2.728,03€ HT	
APAVE	3.456,00€ HT	
Mission Contrôle technique		

QUALICONSULT	3.920€ HT*	Choix de l'entreprise QUALICONSULT. *QUALICONSULT propose des honoraires globaux de 5.300€ HT si les missions SPS et Contrôle technique lui sont confiées toutes les deux.
APAVE	4.860€ HT	
SOCOTEC	4.940€ HT	
Mission de Bureau d'étude Géotechnique		
GEOSIS/FOND OUEST	1.986€ HT + option 415€ HT pour étude voirie	Choix de SOL EXPLOREUR. Le travail réalisé par ce BE en amont permet de faire de fortes économies en phase conception. L'étude de la voirie est incluse dans l'offre.
SOL EXPLOREUR	2.844€ HT	
EG SOL	3.221,60€ HT (Devis complémentaire pour l'étude de la voirie)	
Relevé topographique		
GEOMAT	850€ HT (relevé topo parcelle H-979) + option 600€ HT bornage périmétrique	Choix de GEOMAT. Le bornage chiffré en option ne semble pas nécessaire pour l'instant.
Michel LE TALLEC	/	
Loic AUBAULT	1.750€ HT (relevé topo et bornage parcelles H-979 et H-893 et de leurs abords)	

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de retenir l'entreprise QUALICONSULT pour les missions SPS et Contrôle technique, l'entreprise SOL EXPLOREUR pour l'étude de sol et l'entreprise GEOMAT pour la réalisation d'un relevé topographique ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DEFRAIEMENT INTERVENANT DEJEUNER-DEBAT

Dans le cadre d'un déjeuner-débat réunissant les principaux acteurs économiques du territoire, il est prévu une intervention de Monsieur Didier GAUTHIER, directeur général de GK Conseils, autour de deux thèmes d'actualité : *Grenelle 2 - contenu général et zooms extra-financiers* et *développement durable et responsabilité sociétale sous le sceau de la norme ISO26000*.

Dans le cadre de cette intervention, Monsieur GAUTHIER sollicite un défraiement. Il est proposé une prise en charge de ses frais de déplacements kilométriques et de péage, soit 280€.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider cette proposition ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PLAQUETTE DE COMMERCIALISATION ZA POLIGONE A POILLEY - MISSION SUPPLEMENTAIRE DE CALLIGRAMMES

Afin de promouvoir la zone d'activités POLIGONE à Poilley, il a été décidé de réaliser une plaquette de commercialisation. Pour ce faire, Louvigné Communauté a confié :

- la création, la réalisation et l'impression de la plaquette à l'agence *Calligrammes* pour un budget de 5.040€ HT;
- la rédaction, les recherches/rencontres/interviews, le reportage photos et la recherche du nom commercial à l'agence *Temps d'Idées* pour un montant de 2.148,55€ HT.

Le projet ne donnant pas satisfaction et n'aboutissant pas, il est proposé de confier la reprise et la finalisation de la mission à l'agence *Calligrammes*. La nouvelle proposition de prestation globale de *Calligrammes* s'élève à 8.820€ HT. S'ajoute notamment, par rapport à la proposition initiale à 5.040€ HT, la conception éditoriale (positionnement marketing et rédaction).

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider la proposition de prestation de l'entreprise Calligrammes ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - SEML DU PAYS DE FOUGERES - PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS ET AUGMENTATION DU CAPITAL

Les activités de la SEML du Pays de Fougères ont évolué au cours des dernières années. Principalement orientées vers l'immobilier économique à l'origine, les activités de la SEML se sont diversifiées vers des projets d'aménagement en assistance à maîtrise d'ouvrage. Les statuts doivent donc faire l'objet de modifications, notamment pour préciser les activités réelles de la SEML.

Par ailleurs, les encours bancaires de la SEML sont importants au regard du capital, qui s'élève à 560.976€. Afin que ses activités continuent de se développer, la SEML a pour objectif de doubler son capital. Louvigné Communauté serait ainsi concernée à hauteur de 10.002€.

Favorable à cette augmentation de capital, Louvigné Communauté émet toutefois le vœu que l'action de la SEML sur son territoire soit plus conséquente.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider le principe de l'augmentation de capital et des modifications statutaires de la SEML du Pays de Fougères ;
- de valider le principe d'un doublement du capital de Louvigné Communauté ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : PROJET D'EDUCATION AU TERRITOIRE - DEMANDE DE SUBVENTION DE LA MAISON PIERRES & NATURE

La Maison Pierres et Nature a présenté à la Commission Environnement un projet d'Education au Territoire qui s'adresse aux scolaires de cycle 3 (CE2, CM1 et CM2). Ce projet fait suite à l'action menée en 2010 sur le thème de l'eau portée par la Maison Pierres & Nature et qui a touché 5 classes, soit 130 élèves. Il fait parti des actions éligibles au Contrat de Bassin de la Sélune et soutenues par le Département et la Région.

Pour l'année 2011, 6 classes ont fait part de leur motivation pour conduire ce type de projets. Les écoles concernées sont celles de La Bazouge du Désert, Louvigné du Désert privée et publique. L'effectif touché serait de 142 élèves. Chacune des classes concernées bénéficierait de 4 séances, avec sorties sur le terrain. Un travail de retransmission et une fête finale prévue en juin sont proposés.

Le budget prévisionnel de l'action est le suivant :

DEPENSES TTC		RECETTES	
Coordination de projet Réunions, courriers, flyers, bilan...	3.000€	Conseil Général 50 % Contrat de Bassin Sélune	1.750€
Interventions pédagogiques 4 séances X 135€/classe + frais de déplacement 500€	3.740€	Louvigné Communauté	2.000€ maximum
Fête finale Intervention 2 animateurs, logistique	420€	SMICTOM de Louvigné du Désert	1.080€

		Autres financeurs	De 530€ à 1.000€
		Ecoles Participation de 50€ / classe	300€
		Maison Pierres & Nature	1.500€
TOTAL	7.160€	TOTAL	7.160€

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider le projet présenté et d'accorder une aide de Louvigné Communauté à la Maison Pierres et Nature à hauteur de 2.000€ ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : RIVIERES – CONTRAT DE BASSIN : ENVELOPPES PREVISIONNELLES 2011

L'année 2011 correspond à la 4ème année du Contrat de Bassin Versant de la Sélune. Les actions prévues pour 2011 sont les suivantes :

	projet	contenu	montant prévisionnel 2011 TTC	aide prévisionnelle Agence eau SN	aide prévisionnelle Région	aide prévisionnelle Département
Animation	Restauration des cours d'eau	Animation en régie : 2 1/2 ETP & 1 apprenti, salaires et frais de fonctionnement	56.100€	23.050€	17.760€	0€
Etudes	Restauration des cours d'eau	Etudes de suivi sur les cours d'eau : IBMR, IBD, IBGN	18.000€	9.000€	5.400€	0€
Communication	Restauration des cours d'eau	Brochure destinée aux riverains	2.000€	1.000€	600€	0€
Entretien milieux aquatiques	Gestion zone humide du Bois Ainaux à Monthault	Gestion par débroussaillage, fauche, compostage...	10.000€	2.800€	2.800€	0€
Animation	Suivi plans de désherbage	Sensibilisation et formation des agents communaux	1.000€	0€	800€	0€
TOTAL			87.100€	35.850€	27.360€	0€

Pour information, une enveloppe de 20 000 € a été réservée pour les communes. Le projet porté par la Maison Pierres et Nature, et vu dans la précédente délibération, figure au Contrat de Bassin.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider le programme et les montants prévisionnels proposés ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les partenaires financiers pour l'année 2011.

OBJET : RIVIERES – ACCUEIL D'UN JEUNE EN APPRENTISSAGE

Face à l'importance des projets menés par la Communauté de Communes dans le domaine de l'environnement, une réflexion s'est engagée sur l'accueil d'un jeune en contrat d'apprentissage pour soutenir les deux techniciens dans leurs missions. La formation visée est le BTS « Gestion et Protection de la Nature » qui se prépare sur deux années à raison d'un mi-temps dans l'établissement d'enseignement et d'un mi-temps dans une structure professionnelle.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie a fait savoir qu'elle soutiendrait l'accueil d'un apprenti au même titre qu'un salarié : financement à 50% sur les salaires et sur le fonctionnement. Au titre de sa politique de formation, la Région verse une aide de 2.120€ par an aux employeurs accueillant des apprentis. Parallèlement, un complément sera demandé au titre du Contrat de Bassin à la Région.

Le budget prévisionnel peut donc se composer comme suit :

coût prévisionnel		RECETTES	
<i>poste apprenti</i>		<i>agence de l'eau seine-normandie</i>	<i>Région Bretagne</i>
50 % ETP	15.000€	7.500€	2.120€
Frais de formation	1.000€		3.780€ (?)
Frais de fonctionnement	2 000 €	1.000€	
TOTAL	18.000€	8.500€	2.120€ à 5.900€

Après prise de renseignements auprès de deux établissements, plusieurs jeunes ont fait part de leur candidature, ont été reçus en entretien et peuvent répondre aux besoins des services. La formation du jeune serait assurée par Christelle PICHON en tant que maître d'apprentissage.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider la création d'un poste en contrat d'apprentissage tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les financements correspondants ;
- d'autoriser Monsieur le Président à entreprendre les démarches pour la création du poste et à signer les mandats et documents correspondants.

OBJET : AGENDA 21 – LANCEMENT ET VALIDATION DU CALENDRIER

Par délibération du 25 mars 2010, Louvigné Communauté s'est engagée dans une démarche d'Agenda 21 sur le territoire.

L'élaboration de l'Agenda 21 communautaire comprendra 3 étapes : réalisation d'un diagnostic, définition d'une stratégie du territoire et sélection d'un plan d'actions.

Le calendrier propose comme objectif de répondre à l'appel à reconnaissance national des Agendas 21 locaux de 2012 :

Agenda 21 – planning prévisionnel 2010-2012

4 NOVEMBRE 2010

Conseil communautaire : validation planning Agenda 21 et création du Comité Local de Développement, qui sera associé tout au long de l'élaboration de l'Agenda 21 en tant « qu'instance de participation et de consultation ».

NOVEMBRE 2010

Début du travail de diagnostic interne (travail sur les données territoriales, entretiens avec des acteurs locaux, analyse des politiques internes). Finalisation du diagnostic en avril 2011.

DECEMBRE 2010

- Réunion des conseillers municipaux : sensibilisation au développement durable et à l'Agenda 21 communautaire, et proposition des membres du Comité de Pilotage de l'Agenda 21 (COFIL A21).
- 1^{ère} réunion du Comité Local de Développement : information sur l'Agenda 21 et proposition de participer au COFIL.

JANVIER 2011

- 1^{er} COFIL A21 : présentation planning, méthodologie...
- Communication sur le lancement de l'Agenda 21
- Envoi du questionnaire Agenda 21 via le bulletin communautaire

AVRIL 2011

2^{ème} réunion du Comité Local de Développement : présentation du diagnostic puis intégration de leurs remarques. Travail sur la proposition d'une stratégie de territoire.

MAI 2011

2^{ème} COFIL A21 : dernières modifications et validation du diagnostic

JUIN 2011

3^{ème} COFIL A21 : proposition et validation de la stratégie du territoire (*ou fusion avec la 2^{ème} réunion, en fonction de sa densité*)

JUILLET-AOÛT 2011

Préparation / recherches des actions / indicateurs de suivi

SEPTEMBRE 2011

3^{ème} réunion du Comité Local de Développement : proposition d'actions en fonction des 5 finalités du développement durable

OCTOBRE 2011

4^{ème} COFIL A21: sélection des actions et des indicateurs

NOVEMBRE 2011

5^{ème} COFIL A21 : sélection des actions et indicateurs (*en fonction de l'avancée de la précédente réunion*)

DECEMBRE 2011

6^{ème} COFIL A21 : sélection des actions et indicateurs (*en fonction de l'avancée de la précédente réunion*)

JANVIER-FEVRIER 2012

Mise en forme document final

MARS 2012

Présentation officielle de l'Agenda 21 2012-2017 de Louvigné Communauté

Il s'agit d'un calendrier indicatif. Il est probable que le démarrage ait lieu plutôt début 2011 et que l'ensemble du planning soit décalé.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider le lancement de l'élaboration de l'Agenda 21 communautaire ;
- de valider le principe du calendrier de l'élaboration ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT – CREATION

Dans l'objectif d'étendre la participation des acteurs locaux aux projets et à la vie communautaires, il est proposé au Conseil communautaire la création d'un Comité Local de Développement.

Ce comité sera composé d'environ 30 membres : des Maires des huit communes ou de leur représentant et des représentants du monde économique et social.

Lieu d'échanges et de réflexion, le Comité Local de Développement aura pour vocation de rapprocher les élus des administrés, de communiquer autour des projets communautaires, de rechercher une meilleure appropriation des politiques communautaires par les acteurs locaux, de permettre une implication au niveau communautaire aux acteurs locaux, et enfin de tendre vers un enrichissement et une amélioration de l'action publique.

Le projet de Charte du Comité Local de Développement est présenté en annexe.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider la création du Comité Local de Développement ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : HABITAT – CONVENTION AVEC LES PARTENAIRES DU SITE INTERNET « HABITER LOUVIGNE COMMUNAUTE »

Dans le cadre de la campagne de communication visant la promotion de l'habitat sur son territoire, Louvigné Communauté propose aux agences immobilières locales de figurer sur le site Internet www.habiterlouvignecommunaute.com, ainsi que d'y déposer des annonces immobilières de vente ou de location.

Une convention a été établie afin de régir les relations entre Louvigné Communauté et les agences intéressées (voir annexe). Il y est notamment détaillé l'objectif du site Internet, les principes de publication des annonces immobilières, les obligations des deux parties ainsi que les modalités de rupture de la convention. Etant donné le caractère expérimental de ce partenariat, la convention est établie pour une durée de 6 mois, aux termes desquels une réflexion sur un partenariat financier sera menée.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de valider la convention de partenariat avec les agences immobilières ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : VALLEE HUMIDE – APPEL A PROJET HANDICAP DU PAYS TOURISTIQUE

Le Pays Touristique a lancé un appel à projet intitulé « Tourisme et Handicaps en Pays de Fougères » auprès des collectivités, associations et opérateurs privés du Pays de Fougères.

Cet appel à projet vise les projets d'équipement, d'aménagement ou de communication ayant pour objectif d'améliorer l'accessibilité d'un site aux personnes handicapées. Le projet sélectionné obtiendra une enveloppe financière de 2.000€.

Louvigné Communauté souhaite répondre à cet appel à projet dans le cadre d'une opération générale de développement de l'attractivité de la Vallée humide.

Le développement de cette attractivité se fera autour de l'approfondissement de 3 axes, ayant pour cible le grand public et en particulier celui des personnes à mobilité réduite :

- Etendre la communication auprès des divers publics ;
- Aménager pour rendre accessible le site aux personnes à mobilité réduite ;
- Développer et adapter l'offre pédagogique à l'intérieur du site pour tous les publics.

Le budget du projet d'aménagement lié à la problématique Handicap est le suivant :

DEPENSES TTC		RECETTES	
Reprise de 96 m ² de sentier, création de 208m ² de sentier : - 10 heures de terrassement à 100€/heure - Revêtement de l'allée à créer ((130*1.60)*26 €/m ²) - Reprise de revêtement ((60*1.60)*26 €/m ²) - Clôture du sentier de 130m*4.20 €/ml	9.450,00€	Louvigné Communauté Pays Touristique - Appel à projet « Tourisme et Handicap »	8.921,08€ 2.000,00€
Sécurisation - Pose d'une rambarde point de vue mare	1.471,08€		
TOTAL	10.921,08€	TOTAL	10.921.08€

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider le principe de réponse à cet appel à projet ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : PROJET EDUCATIF LOCAL - DEMANDES DE SUBVENTION

Louvigné Communauté développe un Projet Educatif Local (PEL) à vocation sportive et culturelle afin de mettre en place des activités pour le public adolescent. Ce projet permet d'obtenir des financements de l'Etat dans le cadre d'un Contrat Educatif Local (CEL).

Dans ce cadre, le CSL Judo sollicite une subvention de 800€ pour la réalisation d'une fresque dans la salle de judo de la commune de Louvigné du Désert (25 octobre 2010).

DEPENSES TTC		RECETTES	
Prestations de services	1.000€	Louvigné Communauté (PEL/CEL)	800€
Achat matières et fournitures	1.000€	Maison du Canton	600€
Déplacements, missions	100€	Commune de Louvigné du Désert	600€
Rémunération des personnels	500€	CSL Judo	600€
Personnel bénévole	200€	Bénévolat	200€
TOTAL	2.800€	TOTAL	2.800€

Par ailleurs, le centre social « Maison du Canton » sollicite une subvention de 800€ pour un projet d'écriture et Beat Box (vacances de la Toussaint et mercredis jusqu'à la Tournée des Transmusicales).

DEPENSES TTC	RECETTES

Prestations de services	664€	Louvigné Communauté (PEL/CEL) Maison du Canton	
Fournitures	50€		800€
Déplacements, missions	100€		414€
Rémunération des personnels	400€		
TOTAL	1.214€	TOTAL	1.214€

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- d'accorder ces deux subventions, dans le cadre du PEL/CEL, au CSL Judo et au Centre social « Maison du Canton » ;
- d'autoriser le Président à signer les documents afférents.

OBJET : ECOLE DE MUSIQUE – LOCATION D'UN INSTRUMENT A L'HARMONIE DE SAINT-DENIS DE GASTINES

Afin de pallier ponctuellement au manque d'un cornet, Louvigné Communauté a choisi de louer cet instrument auprès de l'Harmonie de Saint-Denis de Gastines pour une durée de 3 mois pour un coût de 20€/mois.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider la proposition ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : DATES DES PROCHAINES REUNIONS

Les dates des prochaines réunions sont les suivantes :

- Réunion des partenaires financiers du centre social : 8 novembre à 20h30
- Conseil d'administration de la Maison du Canton : 9 novembre 2010 à 20h00
- Comité de pilotage campagne de communication : 25 novembre 2010 à 20h00
- CAO : jeudi 18 novembre 2010 à 20h00
- Bureau communautaire : 9 décembre 2010 à 20h00
- Conseil communautaire : 16 décembre 2010 à 20h00
- Cérémonie des vœux : 19 janvier 2011

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,

L. PAUTREL

Le Secrétaire de Séance,

P.BESSON

J.BOIVENT	I.ORY	M.PAUTREL	JP.GOUPIL
JP.oger	F.VEZIE	R.BUFFET	A.PREAUX
G.BARBEDETTE	L.BARON	F.BUREAU	I.LEPRIEUR
J.PAPOUIN			